

Vers un BAC+3

# BTS<sub>A</sub> AP

Brevet de Technicien Supérieur Agricole  
**Aménagements paysagers**

Code RNCP : 38349

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le BTS Aménagements paysagers est un diplôme de niveau 5, qui permet à son titulaire d'être capable de :

- Saisir les enjeux de la réalité socio-économique
- Se situer dans des questions de société
- Argumenter un point de vue dans un débat de société
- S'engager dans un mode de vie actif et solidaire
- S'insérer dans un environnement professionnel
- S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers
- Conduire un projet
- Répondre à des besoins d'information pour soi et pour un public
- Communiquer en langue étrangère et/ou avec des moyens adaptés
- Planifier les activités et la logistique nécessaires aux chantiers
- Gérer des équipes au travail
- Assurer la sécurité et la mise en œuvre des réglementations
- Réaliser le diagnostic d'un espace avant interventions
- Conduire les opérations de mise en place et de gestion de la végétation
- Réaliser les travaux préparatoires à la mise en place d'ouvrages, infrastructures et réseaux
- Conduire les opérations de réalisation et de maintenance des ouvrages, infrastructures et réseaux
- Déterminer le coût d'un projet dans son environnement
- Assurer le suivi technico-économique d'un chantier
- Gérer un aléa
- Analyser le site à aménager dans son contexte au regard d'une commande
- Concevoir et présenter un projet d'aménagement paysager

Pour la poursuite d'études et les débouchés professionnels se référer au site internet.

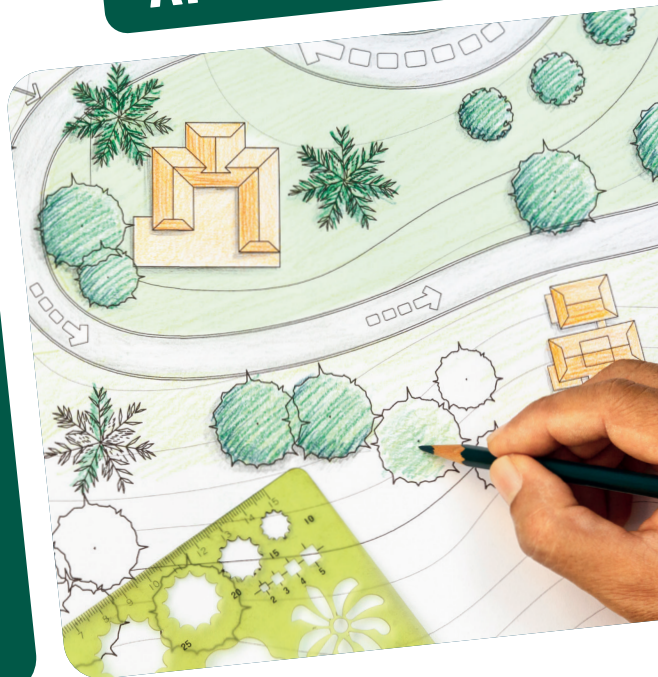
## CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis.e en formation, le/la candidat.e doit :

- Être âgé.e de moins de 30 ans ;
- Être titulaire soit : d'un BTA, d'un bac professionnel, d'un bac général ou technologique ;
- L'entrée en formation ne peut être effective qu'après signature d'un contrat d'apprentissage.

Le recrutement se fait par inscription sur le portail « **Parcoursup** » et par un entretien avec l'équipe des formateurs-trices en charge des enseignements, au cours d'une commission d'admission organisée au CFA. L'entretien a pour but d'évaluer les motivations et le projet professionnel des candidat-es.

## APPRENTISSAGE



### DURÉE

Formation alternée sur deux ans :  
- 700 h de formation en centre en 1ère année  
  puis 700 h en 2ème année  
  soit 20 semaines en centre par an  
- 1 120 h en entreprise par an  
  soit 32 semaines (congés payés compris)  
**De septembre à juin**

### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en présentiel  
Pratiques sur plateaux techniques  
Utilisation des ressources numériques

### COÛT DE LA FORMATION

Formation gratuite pour l'apprenti.e.  
Prise en charge du coût de la formation par  
les opérateurs de compétences.  
+ d'informations sur [campus-hortitheque.fr](http://campus-hortitheque.fr)

**CE DIPLÔME EST ÉGALEMENT  
ACCESSIBLE EN FORMATION  
CONTINUE ET EN VAE**  
[www.naturapole.fr](http://www.naturapole.fr)

# CONTENU DE LA FORMATION

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme

Capacités du tronc commun des BTSA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui</li> <li>• Construire son projet personnel et professionnel</li> <li>• Communiquer dans des situations et des contextes variés</li> </ul>
Capacités professionnelles spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser le travail des équipes pour des chantiers d'aménagement paysager</li> <li>• Gérer la végétation des aménagements paysagers dans un contexte de transition écologique</li> <li>• Gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers</li> <li>• Assurer la gestion technico-économique de chantiers</li> <li>• Elaborer un projet d'aménagement paysager</li> </ul>

## ÉVALUATION - VALIDATION

Évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) dans le cadre d'une organisation semestrialisée. Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des 8 épreuves (25 capacités). Une moyenne inférieure à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves professionnelles (E4 à E8), ou une note inférieure à 6 sur 20 à l'une des épreuves professionnelles, est éliminatoire.

Suite au positionnement et pour les personnes en situation de handicap, des aménagements de parcours et d'évaluation peuvent être proposés.

## CHIFFRES CLÉS

- Taux moyen de réussite à l'examen (2020-2024) : 74,2 %
- Taux d'insertion professionnelle (FCA sortants 2022) : 100 %
- Taux de poursuite d'études (FCA sortants 2022) : 31,82 %
- Taux de rupture des contrats d'apprentissage : 20 %
- Taux d'interruption en cours de formation : 17,78 %
- Taux moyen de satisfaction (FCA 2020-2024) : 83,55 %

## RÉMUNÉRATION

Année / Classe \ Âge	15 à 18 ans	18 à 21 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1 <sup>re</sup> année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
2 <sup>e</sup> année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC

Le salaire peut être supérieur en vertu d'un accord conventionnel ou contractuel.

CONTACT secrétariat : Tél. 02 35 12 26 26 - [cfa.fauville@educagri.fr](mailto:cfa.fauville@educagri.fr)

📍 32 rue Alfred Kastler - 76130 Mont Saint Aignan